

Centrale au gaz. Une étude d'impact en 2014

En mars dernier, la Compagnie électrique de Bretagne (CEB) a déposé une demande d'autorisation d'exploiter une unité de production d'électricité à Cycle combiné au gaz naturel (CCGN). Cette demande a été jugée « recevable et complète » par un avis délivré, en mai, par le préfet du Finistère.

Dans le cadre de la procédure, le dossier présenté par la CEB a été transmis par le préfet du Finistère au Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD).

Mesurer l'impact sur l'environnement

Cette instance donnera un avis sur l'évaluation faite par le maître d'ouvrage, des impacts du projet sur l'environnement et sur les mesures de gestion visant à « éviter, atténuer ou compenser ces impacts ». Cet avis sera porté à la connaissance du public.

Le programme de travaux complet comprend, outre la centrale à gaz, le raccordement au réseau de gaz et le raccordement au réseau d'électricité. Chaque opération de ce programme de travaux nécessite une étude mesurant son impact sur l'environnement.

Au vu des orientations conseillées par le CGEDD, il a été recommandé de constituer

une étude d'impact unique pour ce programme de travaux. Cette étude regroupera les effets sur l'environnement des trois projets de travaux distincts que sont la construction de la centrale, le raccordement au réseau électrique et le raccordement au réseau de gaz.

« Nécessaire pour la Bretagne »

L'étude d'impact unique sera disponible début 2014, date à laquelle les études d'impact du Réseau de transport d'électricité (RTE) et du Gestionnaire de réseau de transport gaz (GRTgaz), qui sont en cours de réalisation, pourront être intégrées au dossier. Cette orientation de l'étude environnementale amène à modifier de quelques mois le calendrier prévisionnel du projet. Selon la direction de la CEB, « cela permettra de renforcer davantage la coordination entre la CEB, RTE et GRTgaz pour offrir à la population une information optimale lors de l'enquête publique ».

« Cette démarche, même si elle induit un décalage que je regrette, démontre une fois de plus l'engagement et la volonté de l'ensemble des parties prenantes de réaliser de façon exemplaire ce projet nécessaire pour la Bretagne », a déclaré Xavier Caïtucoli, président de la CEB.